

doc
CA1
EA
86N17
FRE

DOCS
CA1 EA 86N17 FRE
L'organisation et les fonctions de
l'OTAN et les interets et les
objectifs du Canada. --
43245464

DOCUMENT D'INFORMATIONL'ORGANISATION ET LES FONCTIONS DE L'OTAN
ET
LES INTÉRÊTS ET LES OBJECTIFS DU CANADAI. Historique

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est une alliance de défense collective, composée de 16 pays démocratiques de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord, agissant de concert dans le but d'empêcher, et au besoin de se défendre contre, toute agression, en particulier de la part des pays membres du Pacte de Varsovie. Même si son principal objectif consiste à défendre la zone de l'OTAN grâce à une coordination efficace des capacités militaires collectives des membres de l'Alliance, l'OTAN joue également un rôle d'ordre politique qui est tout aussi important, à savoir celui de tribune centrale du monde occidental pour les consultations portant sur les questions d'intérêt commun, en particulier sur les moyens et, le cas échéant, le regroupement des efforts déployés par les pays membres en vue de réduire les tensions Est-Ouest et de maintenir la paix et la stabilité internationales.

Fondée en 1949 par les douze premiers signataires du Traité de l'Atlantique Nord, l'OTAN a connu une croissance et une évolution sur le plan de son orientation, de ses fonctions et de ses membres au point où l'éventail des intérêts étudiés au sein de l'Alliance a une portée extraordinaire et où l'infrastructure de l'organisation mise en place pour s'occuper de ces intérêts est imposante et complexe.

- Au départ, l'OTAN était une organisation consultative dirigée par le Conseil de l'Atlantique Nord (NAC) qui coordonnait les intérêts des ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances. Dès le début des années 50, l'OTAN avait établi un Comité de défense composé des ministres de la Défense, mis en place une stratégie coordonnée de défense collective et commencé à organiser une infrastructure militaire financée et utilisée conjointement.
- Au milieu des années 50, l'adoption du "Rapport des trois sages" a considérablement réorganisé et renforcé les procédures et mécanismes consultatifs politiques et économiques de l'Alliance, avec notamment la création du Comité scientifique.

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

REC'D
21 1987

Canada

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

43-245-464

- Au cours de cette période, le nombre de pays membres est passé à quinze, avec l'accession de la Grèce et de la Turquie en 1952, et de la République fédérale d'Allemagne en 1955.
- À la fin des années 60, l'organisation a subi un changement important avec le retrait de la France de la Structure militaire intégrée de l'Alliance et de ses activités connexes de planification de la défense et avec l'apparition, par la suite, d'un Comité des plans de défense (CPD) réaménagé, qui est devenu l'organe de coordination et de prise de décisions pour toutes les questions concernant la Structure militaire intégrée et les plans de défense, et du Groupe des plans nucléaires (NPG), tribune permettant aux ministres de la Défense de délibérer de la politique nucléaire.
- En 1967, le Conseil de l'Atlantique Nord a adopté le Rapport Harmel sur les tâches futures de l'Alliance, qui établissait le plan d'action pour des efforts renouvelés en vue de réduire les tensions Est-Ouest, grâce à l'intensification des études sur le désarmement et le contrôle des armements, et pour entamer des négociations multilatérales avec les pays membres du Pacte de Varsovie, notamment les pourparlers sur les Réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR) à Vienne.
- En 1969, les intérêts non militaires de l'OTAN ont connu un nouvel essor avec la création du Comité sur les défis de la société moderne (CDSM) qui met l'accent sur les problèmes de l'environnement humain.
- Au cours des années 70 et 80, on a pris bon nombre d'initiatives dans les milieux politiques et militaires de l'Alliance en vue d'accroître la coordination et la coopération, - par exemple il y a eu, en 1977, l'engagement par les chefs d'État de l'OTAN d'atteindre un objectif d'accroissement des dépenses de défense de 3 % en termes réels et, en 1984, l'Évaluation des relations Est-Ouest (Rapport Harmel II).
- En 1982, l'Espagne est devenue le seizième pays membre de l'OTAN, bien que, comme la France, ses forces ne fassent pas partie de la Structure militaire intégrée.

révisé le 15/11/84
révisé le 15/11/84

11/11/84

OTAN - 1984 - 15/11/84
11/11/84

Les obligations des États membres de l'Alliance sont fixées par le Traité de l'Atlantique Nord. L'engagement fondamental (Article 5) est que chaque membre, individuellement et d'accord avec les autres parties, prendra telle action qu'il jugera nécessaire en cas d'attaque armée contre l'un ou plusieurs d'entre eux. La superstructure de l'OTAN a été érigée sur la base de cet article, ainsi que d'autres articles du Traité [portant sur les consultations (Article 2), le maintien de la capacité individuelle et collective de défense (Article 3) et l'établissement du Conseil et d'organismes subsidiaires (Article 9)]. L'OTAN fonctionne sur la base d'un consensus et n'a aucune autorité supranationale.

II. Organisation de l'OTAN

L'organe décisionnel suprême est le Conseil de l'Atlantique Nord (NAC) qui peut se réunir au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, mais qui se réunit normalement deux fois par an au niveau des ministres des Affaires étrangères. Il étudie toutes les questions de politique générale qui touchent les intérêts des seize membres, tandis que le Comité des plans de défense parallèle, composé des ministres de la Défense (qui se réunit également deux fois par an), se concentre sur les questions de planification de la défense. Le troisième groupe ministériel, le Groupe des plans nucléaires, également composé des ministres de la Défense et qui se réunissent deux fois par année, établit la politique nucléaire. Au-dessous du niveau ministériel, les affaires quotidiennes de ces trois groupes sont dirigées par les représentants permanents en poste à Bruxelles. Les documents de politique portant sur les questions qui préoccupent les membres de l'Alliance sont coordonnés et transmis aux représentants permanents et aux ministres par quelque 300 comités subsidiaires, des groupes de travail, des groupes spéciaux, etc. Toutefois, il n'y a qu'une vingtaine de comités principaux, notamment pour les affaires politiques, les affaires économiques, l'examen de la défense, les armements, la stratégie nucléaire, les plans d'urgence dans le domaine civil, les sciences, la défense aérienne, l'information, le budget, l'infrastructure, la logistique, les communications, la sécurité, etc.

Cette structure de comités comprend surtout des représentants des délégations nationales, lesquels sont appuyés au besoin, par des représentants des capitales ; elle compte sur les services d'un Secrétariat international dirigé par le Secrétaire général qui préside également les réunions des représentants permanents et des ministres. Le personnel du Secrétariat international provient des nations membres et il est généralement embauché à contrat. Le Secrétariat comporte cinq divisions relevant de l'autorité de secrétaires généraux

adjoints : les Affaires politiques, les Plans et la politique de défense, le Soutien de la défense, les Affaires scientifiques et l'Infrastructure, la Logistique et les opérations du Conseil. Le Secrétariat est principalement un organe de coordination et il ne dispose d'aucun pouvoir supranational.

Parallèlement à cette structure civile, il y a le Comité militaire qui fournit des conseils de nature militaire aux autorités civiles et qui transmet les directives et les instructions en matière de politique civile aux trois hauts commandements (SACLANT, SACEUR et CINCHAN). Le Comité militaire est composé des chefs d'État-major de chacun des pays membres (représentés au jour le jour par les représentants militaires permanents), dispose de son propre réseau de comités constitués de représentants des délégations militaires nationales, et est appuyé par l'État-major militaire international composé d'officiers militaires détachés des ministères de la Défense des nations membres. Le président du Comité militaire dirige l'État-major militaire international et assiste aux réunions du NAC, du CPC et du NPG.

Bien que le gros des forces militaires reste généralement sous commandement national en temps de paix, en temps de crise ou de guerre l'autorité de commandement sur les forces désignées est transférée petit à petit aux hauts commandants de l'OTAN (MNC). En temps de paix, les MNC sont chargés d'élaborer des plans de défense pour leur zone respective ; ils disposent de leurs propres structures et de leurs propres effectifs de planification, et sont représentés au sein des organes civils et militaires appropriés de l'OTAN susmentionnés. Il convient de faire remarquer que les plans de défense de la région de l'Amérique du Nord relèvent uniquement du Groupe stratégique régional Canada/États-Unis.

En outre, plusieurs agences et organes civils et militaires spécialisés, dont la composition varie, sont chargés de coordonner les activités de l'Alliance dans leurs zones respectives.

Enfin, un certain nombre d'associations et d'ONG ont un lien avec l'OTAN, en particulier l'Eurogroupe, association officieuse des ministres européens de la Défense qui s'efforce d'encourager une coopération plus étroite de l'Europe au sein de l'Alliance, l'Assemblée de l'Atlantique Nord, organisation interparlementaire des pays membres, et l'Association du Traité de l'Atlantique, composée d'associations bénévoles nationales organisées sur une base privée, comme le Conseil Atlantique du Canada.

III. Principales activités de l'OTAN

Il n'entre pas dans le cadre du présent document d'effectuer un examen détaillé de toutes les activités de l'OTAN et de ses organes subsidiaires. Cependant, du point de vue des préoccupations qui retiennent l'attention de la délégation canadienne, les activités générales suivantes sont probablement les plus importantes.

- Consultations politiques/économiques. Le Conseil et ses organes politiques et économiques subsidiaires ont pour mandat de procéder à des consultations et, le cas échéant, d'en arriver à un consensus au sein de l'Alliance sur toutes les questions d'intérêt commun pour l'OTAN. Les alliés s'informent mutuellement de leurs politiques (avec leur raison d'être) et échangent leurs points de vue en espérant que les pays membres en tiendront compte dans la formulation des politiques nationales définitives. Le Conseil constitue la principale tribune pour de telles discussions et il se réunit en séance officielle au moins une fois par semaine (habituellement les mercredis). Il se réunit également de façon officieuse lors de déjeuners hebdomadaires ou de rencontres privées (sur la convocation du Secrétaire général dans le but de faciliter les échanges de vue sur des questions embarrassantes ou particulièrement délicates). L'important travail de fond que nécessitent ces discussions est effectué principalement par le Comité politique et le Comité économique, composés des conseillers politiques et économiques des délégations membres et appuyés par la Division des affaires politiques du Secrétariat international, bien que certaines questions importantes, comme les MBFR et les négociations concernant le texte final des communiqués, soient traitées par le Comité politique de haut niveau, qui est formé des représentants permanents suppléants. Le Comité politique échange des renseignements et des points de vue sur les tendances et les développements politiques intéressant l'OTAN dans toutes les régions du monde, prépare pour le Conseil des études et des rapports sur les questions politiques, comme l'état des relations Est-Ouest et les questions de désarmement et de contrôle des armements, et assure le suivi et la mise en oeuvre des décisions du Conseil. Ses travaux ordinaires sont complétés par ceux des Groupes de travail politiques spéciaux et par des réunions d'experts régionaux. Le Comité économique

exécute des tâches du même genre : il sert de centre d'échange de renseignements sur les développements économiques (surtout ceux qui touchent les relations Est-Ouest), prépare des rapports sur les relations économiques et financières Est-Ouest et organise des études analysant la situation économique dans les pays de l'Est, et enfin il surveille la coopération économique au sein de l'Alliance.

- Les plans de défense représentent un processus complexe mais ils impliquent essentiellement un examen collectif des capacités et des plans individuels de défense des nations membres qui participent à la Structure militaire intégrée, par rapport à l'évaluation collective de la menace qui pèse sur l'Alliance, la fixation d'objectifs quinquennaux en vue de mettre au point les capacités nécessaires pour défendre l'Alliance contre la menace, et l'examen annuel des progrès réalisés dans ce sens. Ces travaux sont exécutés au nom du Comité des plans de défense (CPD) par le Comité d'examen de la défense (DRC) qui est composé des conseillers militaires des délégations nationales, avec l'aide, au besoin, d'autres organes civils et militaires de l'OTAN. En outre, pour satisfaire les besoins à plus long terme, l'Alliance a adopté des procédures de planification destinées à élargir progressivement la couverture et le calendrier de l'OTAN et des plans nationaux de défense jusqu'à 15 ans ou davantage. Le DRC est également chargé de la mise en oeuvre de ces procédures à plus long terme, ainsi que du programme d'assistance militaire à la Grèce, au Portugal et à la Turquie. Le Groupe de travail exécutif, organe distinct de l'OTAN, surveille les progrès réalisés dans le cadre de programmes spéciaux, comme le Programme d'amélioration de la défense au moyen d'armes conventionnelles.

- Le Groupe des plans nucléaires se concentre sur l'élaboration de la politique de l'Alliance en matière d'utilisation stratégique et tactique des armes nucléaires et des programmes connexes. Les travaux courants sont exécutés par le Groupe de travail du NPG, qui est composé des conseillers des délégations nationales sur les questions nucléaires. Ces activités sont complétées par des comités spéciaux, comme le Groupe consultatif spécial sur les forces nucléaires de portée moyenne et le Groupe de haut niveau, composés tous deux de représentants des capitales nationales.

- Coopération dans le domaine des armements - cet élément s'occupe principalement de favoriser la coopération et la collaboration entre les alliés au niveau de leur programmes nationaux pour la recherche, la mise au point et la production d'armes et d'armements. Le travail effectué dans ce domaine est coordonné, sous l'autorité générale du Conseil, par un organisme de haut niveau composé de représentants des capitales nationales, à savoir la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA). La CDNA, dont les tâches courantes sont exécutées par les représentants des délégations nationales (NADREP), supervise les activités d'un certain nombre de groupes et d'organes subsidiaires qui étudient les possibilités que deux ou plusieurs nations membres puissent entreprendre des projets coopératifs. Dans ce domaine, leur travail est facilité par l'Examen de la planification des armements de l'OTAN (NAPR), programme destiné à identifier les possibilités de coopération en examinant les calendriers de remplacement des matériels par rapport aux exigences des autorités militaires concernant la standardisation et l'interopérabilité, et par le Système de planification périodique en matière d'armements (PAPS), une méthode de planification à long terme qui cherche à identifier les besoins militaires à long terme que l'on peut satisfaire par des travaux en coopération.

- Les Plans d'urgence dans le domaine civil de l'OTAN sont destinés à compléter les plans nationaux d'urgence sur le plan civil afin de faciliter la coopération dans des domaines ayant des implications ou des répercussions internationales, d'aider à gérer les périodes de crise au sein de l'Alliance, de prévoir une coopération internationale en temps de guerre pour l'utilisation des matériels vitaux à des fins essentielles de défense civile et militaire et d'aider les économies nationales à se relever et à se redresser en cas d'attaque nucléaire généralisée. Le Haut Comité pour l'étude des plans civils d'urgence (SCEPC) agit au nom du Conseil pour orienter la politique et coordonner de façon générale les activités de l'OTAN, surtout celles des conseils et des comités de planification chargés de questions comme les plans alimentaires et agricoles, les plans industriels, les expéditions maritimes, l'aviation civile, etc. Il donne également des conseils généraux en vue de créer des organismes civils en temps de guerre.

- Le Programme de l'infrastructure est chargé de prévoir la construction ou l'achat des installations opérationnelles nécessaires pour la défense commune de la zone de l'OTAN, par exemple des quartiers généraux militaires, des terrains d'aviation, des installations portuaires, des installations pour les missiles, des sites d'entreposage, des installations de transmissions et de communications, etc. Après consultation des pays membres, les autorités militaires de l'OTAN présentent des programmes de six ans appelés "Groupes de tranches" qui sont examinés par le Conseil ou le CPD qui fixe des plafonds financiers pour ces groupes, lesquels seront payés sur la base d'une formule de partage des dépenses. Par la suite, les programmes ou "tranches" annuels sont examinés par le Comité de l'infrastructure qui recommande au Conseil ou au CPD les projets que l'on peut financer. Une fois qu'une "tranche" a été approuvée, les dépenses des projets individuels sont estimées et soumises au Comité des paiements et de l'avancement des travaux d'infrastructure pour obtenir son autorisation en matière de finances. Les projets sont ensuite mis en oeuvre par les pays hôtes, en général à la suite d'appels d'offres concurrentiels pour les contrats présentés par des entreprises des pays membres participants. Les paiements sont effectués par les pays hôtes en utilisant leurs propres fonds et les versements anticipés des autres pays membres.

- Le Programme scientifique vise à accroître les compétences scientifiques et techniques de l'Alliance en favorisant la coopération et les échanges de renseignements entre chercheurs des pays membres et en amorçant des mesures destinées à combler les lacunes dans les connaissances scientifiques et les capacités de recherche des pays membres. Le Comité scientifique remplit ce rôle grâce à deux types de programmes contrôlés par des groupes de chercheurs spécialement nommés. Le premier type de programme répond aux besoins des chercheurs et favorise l'avancement général des sciences au sein de l'OTAN. Il comporte un programme de bourses, des subventions de recherche et une série d'Instituts des hautes études qui diffusent les connaissances scientifiques et raffermissent les contacts entre les chercheurs par le biais de réunions en petits groupes de travail. Le deuxième type de programme répond davantage aux besoins de l'Alliance et comporte des groupes de programmes spéciaux qui abordent des domaines de préoccupations pluridisciplinaires. Ces groupes ont un mandat limité et se sont intéressés, dans le passé, à des sujets comme la catalyse, la robotique et les cycles géochimiques.

Dernièrement, le programme du Comité scientifique intitulé "La science au service de la stabilité" a été lancé afin d'encourager l'essor d'infrastructures pour les sciences et la technologie en Grèce, au Portugal et en Turquie. Le principal objectif du programme consiste à réunir les secteurs gouvernemental, universitaire et privé qui collaborent à des projets d'envergure nationale.

Le Comité sur les défis de la société moderne (CDSM) a été créé en 1969. Il a pour mandat d'améliorer de toutes les façons possibles l'échange de vues et d'expériences au sein de l'Alliance sur les méthodes de création d'un meilleur environnement pour les sociétés des pays alliés. Le CDSM est plus particulièrement invité à considérer le problème de l'environnement humain dans son sens le plus large (incluant les processus socio-économiques) dans le but d'inciter les gouvernements membres à passer à l'action.

Par suite de l'influence de la "révolution de l'environnement" du début des années 70, la plupart des travaux du CDSM ont conservé une orientation écologique. Les gouvernements proposent des études préliminaires sur des sujets spécifiques et les autres gouvernements peuvent y adhérer ou non en fonction de leurs propres priorités. Une trentaine d'études ont été réalisées. Le Canada a dirigé deux de ces études, à savoir : "La pollution des eaux intérieures" et "Alimentation et santé". Dernièrement, le gouvernement canadien a participé à des études sur la dioxine, sur la pollution sonore des aéronefs et sur les aspects médicaux et sanitaires de l'état d'alerte en cas de sinistres. D'autres études pilotes importantes ont porté sur les incendies de forêts et sur la préservation des vitraux contre les effets de la pollution atmosphérique. Le CDSM gère également un programme de bourses en rapport avec les études pilotes en cours.

- Le Programme d'information aide les pays membres à informer le public sur les activités de l'OTAN au moyen de publications et de matériel audio-visuel, en coordonnant des visites au siège de l'OTAN (environ 10 000 visiteurs par an), en organisant conjointement des séminaires, des expositions et des visites guidées, et au moyen du Programme de bourses pour la recherche de l'OTAN. Les activités d'information de l'OTAN sont supervisées par le Comité de l'information.

- Le Financement commun de l'OTAN, en dehors de celui fourni par le Programme de l'infrastructure, relève principalement des budgets civil et militaire. Le premier, contrôlé par le Comité du budget militaire, englobe quelque 40 budgets pour le quartier général militaire, des agences et des entreprises spéciales. Le budget civil, géré par le Comité du budget civil, couvre les dépenses du siège de l'OTAN et de l'État-major international, ainsi que celles des programmes concernant les affaires scientifiques, l'information et les relations culturelles, (CDSM) et les coûts des études de préféabilité du Groupe consultatif industriel (NIAG). Un certain nombre de programmes spéciaux font également l'objet d'un financement commun, comme le programme du Système aéroporté d'alerte et de surveillance avancées de l'OTAN (AWACS) et le Réseau Centre-Europe des pipe-lines de l'OTAN (CEPS).

- On peut également mentionner d'autres organes de moins grande envergure, notamment : la Conférence des hauts responsables de la logistique de l'OTAN (SNLC), le Comité des opérations et des exercices du Conseil (COEC), le Comité de la défense aérienne de l'OTAN (NADC), le Système électronique de la défense aérienne de l'OTAN (NADGE), le Groupe consultatif industriel de l'OTAN (NIAG), le Système de télécommunications intégré de l'OTAN (NICS), l'Organisation d'entretien et d'approvisionnement de l'OTAN (NAMSO), etc.

IV. Intérêts et objectifs du Canada

Le Canada participe pleinement à toutes les activités importantes de l'Alliance. Sa contribution la plus visible est reflétée par ses quelque 6 000 militaires (armée de terre et armée de l'air) postés en Europe à Lahr et à Baden-Solingen. Il convient cependant de souligner que toutes les forces canadiennes sont maintenues pour la défense de la zone de l'OTAN. Même si leur principale responsabilité consiste évidemment à défendre la région de l'Amérique du Nord, des effectifs importants sont affectés à la défense de la région du Commandement de l'Atlantique, ainsi qu'au renforcement des forces postées en Europe. En outre, le Canada verse sa part aux programmes de l'OTAN financés conjointement, principalement les budgets d'infrastructure, militaire et civil, ainsi qu'au programme AWACS. Enfin, le Canada est un chef de file et aussi un participant actif dans le domaine des activités non militaires de l'Alliance, surtout au niveau des consultations politiques et économiques.

L'adhésion à l'OTAN aide le Canada à atteindre plusieurs de ses objectifs les plus importants en matière de politique étrangère. Elle offre le cadre essentiel de sécurité collective nécessaire pour augmenter la sécurité du Canada.

Grâce aux efforts déployés par l'Alliance pour favoriser le dialogue avec les pays membres du Pacte de Varsovie, surtout au moyen des MBFR et de la CSCE, le Canada aide à faire progresser le contrôle des armes et le désarmement, à diminuer les tensions régionales et donc à améliorer la paix et la sécurité internationales. Le Canada poursuit activement des négociations importantes avec l'Alliance, surtout en ce qui concerne les questions de contrôle des armements et du désarmement, ce qui lui permet non seulement d'accroître sa sécurité nationale et la paix internationale, mais également de renforcer sa souveraineté et son identité, car ces consultations lui donnent une voix égale lors des discussions impliquant toutes les principales puissances occidentales, à l'exception d'une, ce qui l'aide également à établir un équilibre dans nos relations bilatérales avec les États-Unis. La participation du Canada aux plans de défense de l'OTAN, en particulier la délégation de troupes canadiennes en Europe, rehaussent l'image qu'ont nos alliés du Canada et renforcent l'identité canadienne. La participation aux programmes de l'Alliance à financement conjoint surtout celui de l'infrastructure, ainsi qu'aux efforts déployés par l'Alliance pour stimuler la coopération dans le domaine des armements, améliore les possibilités d'accès des entreprises canadiennes aux marchés du matériel de défense et du matériel connexe de l'Alliance et augmente leurs possibilités de coopération et de conclusion de marchés avec d'autres entreprises de l'Alliance, en particulier avec celles qui sont engagées dans les domaines à haute technologie.

La Délégation canadienne, avec l'appui du représentant militaire canadien, constitue le principal atout permettant au Canada de poursuivre ses objectifs au sein de l'OTAN. Pour remplir ses tâches, la Délégation emploie neuf agents des Affaires extérieures, cinq de la Défense nationale et un de Planification d'urgence Canada. Bien que les agents de la Délégation représentent le Canada à la plupart des réunions de l'OTAN, surtout à celles des principaux comités, ils sont secondés chaque année par la participation de quelque 650 hauts fonctionnaires et experts du Canada et des missions à l'étranger.

- La Délégation assure la promotion des objectifs et des intérêts du Canada au sein de l'OTAN :
 - a) en participant, au nom du Canada, à la négociation des décisions prises conjointement;
 - b) en présentant les points de vue du Canada et en expliquant ses politiques;
 - c) en analysant, influençant et rapportant les points de vue des alliés; et
 - d) en participant à l'élaboration de la politique canadienne.



LIBRARY E / BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20026019 1

DOCS

CA1 EA 86N17 FRE

L'organisation et les fonctions de
l'OTAN et les interets et les
objectifs du Canada. --

43245464



60984 81800